

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 02 octobre 2017

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le deux octobre deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

Présents : Jean-Claude ARMAND, Patrick BEZIAT, Karine BIANCHERI, Philippe BOUQUET, Janine CLOT, David DE MONTFUMAT, Yves GRUVEL, Olivier LABADIE, Georges PIOMBO,

Absent excusé ayant donné procuration : Frédérique HOULLIER à Janine CLOT, François SAVIGNAC à Yves GRUVEL

Absents : Maëva BOURGEOIS, Pierre LATTUCA, Bernadette MATILLA, Isabelle POIRIER,

Secrétaire de séance : Olivier LABADIE

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de Monsieur Olivier LABADIE pour assurer le secrétariat de la séance ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 04 septembre 2017
2. SMGC : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau brute
3. Projet Urbain Partenarial Chemin des Cornies

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 2017

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

2) SMGC : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU BRUTE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel du Syndicat Mixte Garrigues Campagne relatif à la gestion de l'année 2016 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau brute

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, à l'unanimité des membres présents,

Adopte le rapport annuel du Syndicat Mixte Garrigues Campagne sur le prix et la qualité du service public de l'eau brute, pour l'exercice 2016.

3) PROJET URBAIN PARTENARIAL CHEMIN DES CORNIES

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le projet de convention relatif au projet urbain partenarial,

Monsieur le Maire précise qu'une demande de viabilisation concerne les parcelles section B numéros 345 et 320 situés Chemin des Cornies

Lors de l'instruction de cette demande, il est apparu qu'une extension du réseau d'assainissement est nécessaire dans ce secteur pour un montant estimé 37.634 € TTC (incluant la gestion du pluvial et la réfection de voirie).

Monsieur le Maire propose de mettre à la charge du pétitionnaire une part de cette extension s'élevant à 37.634 € et ce, par le biais du projet urbain partenarial (PUP). Pour ce faire, une convention sera passée entre la ville et le pétitionnaire qui précise toutes les modalités de ce partenariat. Monsieur le Maire donne lecture des principales dispositions de projet de convention. Par ailleurs, la convention PUP exonère le signataire de taxe d'aménagement (TA) pendant une durée qui ne peut excéder 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial pour la viabilisation partielle des parcelles section B numéros 345 et 320, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- L'exonération de TA sera de dix années
- Autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint après sa mise au point définitive.

La séance est levée à 21 heures 10 minutes

Jean-Claude ARMAND



Patrick BEZIAT



Karine BIANCHERI



Philippe BOUQUET

Maëva BOURGEOIS

Janine CLOT



David de MONTFUMAT

Yves GRUVEL



Frédérique HOULLIER
(Janine CLOT)

Olivier LABADIE



Pierre LATTUCA

Bernadette MATILLA

Georges PIOMBO

Isabelle POIRIER



François SAVIGNAC
(Yves GRUVEL)